

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mil vingt-six, le 26 février, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINTE-SIGOLENE, dûment convoqué par Monsieur Didier ROUCHOUSE, Maire le 20 février 2026, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Didier ROUCHOUSE, Maire.

PRÉSENTS :

*M. Didier ROUCHOUSE, Maire
Mme Jocelyne DUPLAIN, M. Henri BARDEL, M. Bernard BARRY, Mme Isabelle GAMEIRO, M. Guy VEROT et Mme Adeline BRUN, adjoints,
M. Jean-Louis LAVERGNE, M. Antoine GERPHAGNON, M. Hervé BONHOMME, Mme Anne PICHON-KELLY, Mme Rose Marie ABRIAL, M. Willy BERTHASSON, Mme Adeline RASCLE, Mme Anne-Laure GUILLAUMOND (à partir de la délibération 2026_02_03), M. François AKAKO, M. Adrien DESSAILLY et Mme Manon GOURDY, Conseillers.*

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

*Mme Ghislaine BERGER pouvoir à M. Henri BARDEL
M. Yves BRAYE pouvoir à M. Didier ROUCHOUSE
Mme Delphine BONNET pouvoir à Mme Adeline RASCLE*

ABSENTS EXCUSÉS :

*M. André SAGNOL
M. Philippe CELLE
M. Florent PARET
Mme Karine PAULET
Mme Anne-Laure GUILLAUMOND (jusqu'à la délibération 2026_02_02)
Mme Laetitia SABATIER
M. Matéo DUMAS-PEYRACHON*

Secrétaire de séance : *M. Henri BARDEL élu à l'unanimité*

Objet : Renouvellement de la convention avec la Fondation 30 millions d'amis pour la réalisation de la campagne de capture de stérilisation de chats errants

(Délibération 2026_02_12)

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L2121-29,
Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles L211-27 et R111-12,
Vu la délibération n° 2025_02_06 du 6 février 2025 relative au renouvellement de la signature d'une convention avec la Fondation 30 millions d'amis pour la réalisation de campagne de capture de stérilisation de chats errants pour l'année 2025,

Considérant qu'il convient de reconduire la convention avec l'association sus nommée pour l'année 2026,

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la prolifération des chats errants représente une problématique d'ordre sanitaire.

La solution la plus appropriée, pour lutter contre cette prolifération, et qui respecte à la fois le bien-être de l'animal et le respect des règles sanitaires, est d'organiser des campagnes de capture et de stérilisation des chats errants.

Néanmoins, ces campagnes et ces interventions sont coûteuses d'un point de vue financier et humain.

C'est pourquoi, la commune de Sainte-Sigolène a pris attache auprès de la Fondation 30 Millions d'Amis dans le cadre de leur programme d'aide financière aux communes pour lutter contre l'euthanasie des chats errants.

Il est proposé de reconduire la convention de partenariat avec cette fondation pour l'année 2026.

Le budget global de cette opération est estimé, pour l'année 2025, à 1 100 €, soit 550 € pour chacune des parties à la convention, correspondant à l'identification et la stérilisation de 10 chats, pour un prix moyen de 110 €.

Ce montant sera pris en charge par la commune et la Fondation 30 Millions d'Amis, qui participeront financièrement, chacune, à hauteur de 50 %. Les frais seront payés aux vétérinaires par la Fondation, qui percevra une participation de la commune.

Il est donc nécessaire de conclure une nouvelle convention afin de définir les modalités de mise en œuvre de ce partenariat pour l'année 2026.

Toutes explications entendues, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet de renouvellement de convention joint à la présente délibération, définissant les droits et obligations de chacune des parties, autorise monsieur le Maire à la signer ainsi que tout document s'y rapportant, et dit que les dépenses correspondantes seront prélevées sur le chapitre concerné du budget de l'exercice.

Membres en exercice	27
Présents	18
Représentés	3
Votants	21

Quorum	14
Abstention(s)	0
Contre	0
Pour	21

Acte rendu exécutoire après :

Dépôt en Sous-Prefecture le : 05/03/2026
et publication sur le site internet
de la Mairie le : 05/03/2026

Pour Copie conforme le : 05/03/2026
Le Maire,
Monsieur Didier ROUCHOUSE